

Luxembourg, 20 September 2023

Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

Informations générales

Intitulé du projet :	SUD CONCESSIONS FERROVIAIRES
Numéro du projet :	2021-0708
Pays :	France
Description du projet :	<i>Le projet consiste en l'acquisition de 16 automotrices électriques, la construction d'un nouveau centre de maintenance à Nice-Ville, la réhabilitation et la modernisation du centre de maintenance de Nice-Saint-Roch.</i>
EIE exigée :	Oui
Projet faisant partie du programme « empreinte carbone » :	oui

(La présentation détaillée pour les projets inclus dans le programme « empreinte carbone » se trouve dans la section « Programme Empreinte Carbone de la BEI »)

Évaluation des incidences environnementales et sociales

Le projet fait partie du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, adopté le 26 juin 2019, et il a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental.

Le projet consiste en 3 éléments :

- l'acquisition de 16 rames automotrices électriques (connues sous le nom de Omneo Premium Sud) destinées à l'exploitation ferroviaire sur l'Axe Inter-Métropoles (la ligne « Marseille – Toulon – Nice»),
- la construction d'un nouveau centre de maintenance à Nice-Ville pour ces rames,
- la réhabilitation et la modernisation du centre de maintenance de Nice-Saint-Roch qui accueillera du matériel roulant existant desservant la concession dite « Azur » concernant les lignes «Les Arcs /- Draguignan (Var) – Vintimille (Italie) », «Nice – Tende» et «Cannes – Grasse».

Le projet vise à accroître l'attractivité des services TER par rapport à la situation actuelle grâce à une forte augmentation de la fréquence des trains aussi bien sur l'axe Inter-Métropoles que sur les lignes Azur, et ainsi augmenter la part modale des transports publics par rapport au trafic routier privé.

Le projet a été évalué par les services de la Banque pour sa compatibilité avec les objectifs de l'accord de Paris, conformément aux politiques énoncées dans la feuille de route du Groupe BEI dans son rôle de la Banque du climat. A ce titre, le projet consiste en l'acquisition d'actifs mobiles à émission directe nulle et installations de maintenance associées. Par conséquent, il est considéré comme compatible avec l'objectif d'un faible



Luxembourg, 20 September 2023

niveau d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Le risque climatique du projet est évalué comme faible et, par conséquent, il est considéré comme aligné par rapport à l'objectif de résilience face au changement climatique.

L'acquisition de 16 rames électriques

Les rames automotrices électriques seront conformes aux spécifications techniques d'interopérabilité relatives à l'émission de bruit et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Toutefois, l'acquisition de ce matériel roulant reste en dehors du champ d'application de la Directive 2014/52/UE modifiant la Directive 2011/92/UE et n'est donc pas soumis à une étude d'impact environnemental (EIE) étant donné que la fabrication et l'utilisation de matériel roulant ne sont pas incluses dans les annexes de cette Directive.

Le matériel neuf remplacera le matériel existant en augmentant la capacité totale du parc (en nombre de rames). Les rames remplacées, matériel tracté âgé des années 70, appartiennent actuellement à la SNCF Voyageurs et seront redéployées ou mises au rebut, c'est-à-dire détruites ou mises en décharge conformément aux normes en vigueur. Ces procédures de démantèlement sont actuellement bien établies au sein de SNCF Voyageurs et sont considérées comme acceptables par la Banque.

Construction d'un nouveau centre de maintenance à Nice Ville

Le nouveau centre sera construit à proximité de la gare de Nice-Ville, sur un site qui est actuellement occupé par un dépôt de maintenance du matériel tracté remplacé. .

Ce nouveau centre de maintenance est également hors du champ d'application de la Directive 2014/52/EU car il implique la construction de moins de 1000 m de voies ferrées nouvelles et n'est donc pas soumis à une étude d'impact environnemental (EIE). Le permis de construire y afférant a été délivré en février 2023.

Réhabilitation et modernisation du centre de maintenance de Nice-Saint-Roch

Le site de maintenance et de remisage de Nice-Saint-Roch présente actuellement un dépôt faiblement occupé pour la maintenance de 8 matériel roulant et de voies de service ferroviaires associées.

L'autorité environnementale compétente a décidé le 28 mars 2022, suite à un examen au cas par cas, que la réhabilitation et la modernisation de ce centre de maintenance nécessitait une EIE. Suite à la réalisation de cette étude d'impact, l'Autorité environnementale a délibéré et a approuvé le projet lors de sa séance du 8 septembre 2022. Le permis de construire a été délivré concomitamment en janvier 2023.

Parmi les impacts probables liés à la construction de ces dépôts, on peut citer le transit des engins de chantier et des camions, la poussière et le bruit générés lors de la phase de construction ainsi que les nuisances sonores en période d'exploitation. La procédure d'EIE pour cette partie du projet a conduit à la mise en place de mesures d'atténuation visant à réduire ces impacts. Les impacts environnementaux résiduels devraient donc être limités.

Aucun dépôt n'a été identifié comme ayant un impact sur les sites Natura 2000.



Luxembourg, 20 September 2023

Exercice sur l'empreinte carbone de la BEI

Les émissions annuelles estimées du projet au cours d'une année standard d'exploitation sont d'environ 1 000 tonnes d'équivalent CO₂.

Les économies d'émissions estimées sont de 36 000 tonnes d'équivalent CO₂ par an, y compris les économies dues au transfert modal de la route vers le rail.

Évaluation des incidences sociales, le cas échéant

Accessibles aux personnes à mobilité réduite, les rames automotrices électriques auront un impact positif en termes d'accessibilité des transports.

Le projet nécessite l'acquisition de terrains appartenant à la SNCF, mais ces terrains étant actuellement utilisés pour l'entretien des véhicules ferroviaires, aucune expropriation ne sera donc nécessaire.

La réhabilitation et modernisation du centre de maintenance de Nice-Saint-Roch améliorera les conditions de travail des agents de maintenance des trains, notamment en termes d'ergonomie, puisque la fosse sera construite à un niveau tel que la plupart des travaux de maintenance pourront être effectués en se tenant droit sans se pencher.

Consultation publique et dialogue avec les parties prenantes, le cas échéant

La consultation publique pour la réhabilitation et la modernisation du centre de maintenance de Nice-Saint-Roch a été réalisée entre le 17 octobre et le 15 novembre 2022.

Conclusions et Recommandations

Le projet devrait augmenter la part modale des transports publics et devrait avoir un impact environnemental positif en termes de sécurité, d'accessibilité des transports, d'économies d'énergie, de pollution atmosphérique, de bruit et d'émissions de GES. Les impacts négatifs du projet devraient être mineurs et limités à la phase de construction.

Sous les conditions ci-dessus, le projet est acceptable pour la Banque du point de vue environnemental et social.